

Compte rendu du conseil d'école EPFB du 13 novembre 2023

Présents :

Provisure Directeur Administratif et Financier Directrice	Mme Dominique LANTIEZ M. Luc DETOUR Mme Véronique LAVERGNE
Représentants de l'équipe enseignante	Mme Martine RAOULL Mme Doinamalala RAZAFIMAMONJY Mme Voahangy RAMAHALEO Mme Avana TANGUY Mme Dominique ANDRIANASOLO Mme Sandrine AURIAULT Mme Michèle ARRIVE Mme Christelle SENECAL Mme Corinne CARSALADE Mme Arivony RAMANAMIHANTATSOARANA M. Guillaume LAUREAT Mme Lydia TRAVIER Mme Fara RAZAFIMANANTSOA Mme Cécile CRIQUET Mme Lovaso RASOZANATSALAMA Mme Gislaine NAMBININJANAHARY Mme Anna VOAHANGINIRINA Mme Elia RAHARIVELO Mme Julie RAVAOARISOA
Représentants des parents d'élèves	<u>APEEB :</u> Mme Mirana RAKOTOMAVO Mme Aurélie RICOTTA Mme Carolle DIALLO M. Bastien DEFIVES Mme Lucile DUCAM Mme Zeinab ANNAN M. Farez ALI ABDOU Mme Johanna RAKOTONDRAVAO Mme Mariam NIARE Mme Alexandra RINALDI

Excusés :

Mme Elisabeth LAZON, Mme Faratiana ANDRIAMAHENINA, Mme Rollande RABARIJAONA, Mme Marjorie MASSE, M. Mathieu ANDRIANOELISON, M. Eric RAKOTONDRAINIMPIANA, Mme Marie-Paule HUBERT, Mme Marie-Laure CLAEYS

Ouverture de la séance à 16h05 par des remerciements aux personnes présentes au conseil d'école.

Secrétaire de séance : Dominique ANDRIANASOLO

Tour de table pour la présentation des membres (directrice, proviseure, DAF, représentants de l'APEEB, enseignants).

1. Présentation des membres du conseil d'école et bilan de l'élection des représentants des parents d'élèves

Attributions du conseil d'école :

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, sur les questions votées par le Conseil d'établissement et notamment sur les projets scolaires de l'école primaire comme les classes

découvertes et le principe des matériels et outils pédagogiques, les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité des élèves, les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire...

Il adopte son règlement intérieur.

Composition du Conseil d'école et fonctionnement

Sont membres de droit siégeant **avec droit de vote** :

- la directrice d'école,
- les enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- les représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

Sont membres de droits siégeant **avec voix consultative** :

- la cheffe d'établissement, Provisoire du LFT
- le directeur administratif et financier
- l'inspectrice de l'éducation nationale sur la zone

Le Conseil d'école est **présidé par le directeur d'école**. Il se réunit en séance ordinaire au moins **une fois par trimestre** et nécessairement **avant le Conseil d'établissement**.

Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections des parents au conseil d'école se sont tenues le 13 octobre 2023.

Après présentation de deux listes, il y a eu un désistement sur la liste ALEFAP qui n'a de fait pu être maintenue.

Tous les sièges ont été pourvus.

Résultat des élections	
Nombre d'électeurs inscrits	455
Nombre de votants	130
Bulletins blancs et nuls	23
Suffrage exprimés	107
Nombre de sièges	14
Participation	28,6 %
Sièges	14 APEEB

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 15 juin 2023

Le PV a été renvoyé à l'ensemble des membres du conseil d'école.

L'équipe des enseignants souhaitent préciser deux points sur le dernier PV :

Liaisons CM2/6èmes

Ajouter :

Un bilan a été fait par les PE du CM2 concernant les actions engagées, des améliorations sont aussi proposées sur le document. Il sera transmis par la Directrice à Mmes Lantiez et Lazon. (Exemple : commencer la visite par la salle de 6ème...).

Les PE demandent que soit faite une information formelle aux parents d'élèves du cycle 3 concernant la SI : ils sont confrontés à de nombreuses interrogations et des pressions des parents.

- Mouvement des personnels :

Ajouter les noms des trois personnes dont le CDD se terminait fin juin :

Cécile CRIQUET, Arivony RAMANAMIHANTATSOARANA et Lydia TRAVIER.

Le procès-verbal du conseil d'école du 15 juin 2023 ainsi amendé approuvé à l'unanimité par les membres présents au conseil d'école.

3. Règlement intérieur et horaires de l'école

L'équipe enseignante souhaite effectuer quelques modifications au règlement intérieur de l'école :

- Modification des horaires de l'entrée des élèves le matin.

L'ouverture des portails se fera dorénavant 10 minutes avant le début des cours, c'est-à-dire à 7h50.

Actuellement le temps d'APC était tous les jours de 7h50 à 8h00. Il est très difficile d'organiser un temps de travail avec un petit groupe d'élèves alors que d'autres élèves sont en train d'arriver en classe.

Ce temps d'APC sera alors proposé aux élèves soit à 7h40 avant l'ouverture du portail à tous les élèves, soit sur la pause méridienne, en fonction de l'organisation de chaque enseignant. Temps plus long et plus efficace car dans le calme.

APEEB : Si le temps de dépose des enfants est réduit de 10 minutes, cela peut poser un problème d'organisation.

Réponse : l'obligation légale de service des enseignants est de 10 minutes avant le début des cours et non pas 20 minutes. Les 3 autres écoles fonctionnent ainsi. Dans une de ces écoles, l'association des parents a mis en place un système de garderie à partir de 7h le matin.

APEEB : Une garderie occasionnerait un coût supplémentaire pour les parents. Il faudrait affiner le modèle de l'EPFd : un minimum de 70 enfants inscrits pour un coût annuel 200 000 ar pour une garderie entre 7h et 7h50, puis 15h30 et 16h30.

Proposition : faire passer un sondage à tous les parents (français/malgache). La directrice se charge de transférer le mail. La version papier sera donnée à tous les enfants.

APEEB : mettre en place un système de garderie demande une organisation importante. Est-ce qu'il y aura un accompagnement par la direction ?

Équipe enseignante : on peut reporter la mise en place des nouveaux horaires au 04 décembre ou au 08 janvier. Mais il n'y aura pas de période transitoire : les enseignants ne peuvent pas surveiller les enfants en dehors des heures de surveillance légales. L'école peut mettre à disposition une salle, la salle de BCD, la cour de maternelle...

Vote : 1 pour le 04 décembre, 22 pour le 08 janvier, 8 abstentions.

⇒ **Les nouveaux horaires s'appliqueront à la rentrée de janvier, le 08 janvier.**

Les paragraphes du règlement intérieur ont été réorganisés pour être plus lisible. Les modifications d'horaires ont été prises en compte.

- **Paragraphe FREQUENTATION (III)**
Clairement identifié, précisions sur l'inscription subordonnée au paiement des frais de scolarité et l'obligation d'assiduité.
- **Paragraphe RETARDS ET ABSENCES (IV)**
Pour les absences, il n'est plus nécessaire au retour de passer par le secrétariat pour faire viser la justification. L'enseignant de la classe vérifie et demande si nécessaire les justificatifs manquants.
- **Paragraphe REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT (V)**
La mention spécifique au COVID a été retirée.
Tout ce qui a trait aux retards et absences a été déplacé dans le paragraphe spécifique.
Concernant les goûters, des modifications ont été apportées pour insister sur la démarche de notre engagement EFE3D (Établissement Français à l'Étranger en Démarche de Développement Durable)
- **Paragraphe DISCIPLINE – DROITS ET OBLIGATIONS (VI)**
Ce paragraphe a été totalement ajouté pour insister sur les droits et obligations de chacun :

L'école est un lieu d'instruction et d'apprentissage de la vie en société. Les enfants sont tenus à un comportement correct envers leurs camarades et le personnel travaillant au sein de l'école. Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et de l'ensemble du personnel travaillant au sein de l'école, et au respect dû à leurs camarades et aux familles de ceux-ci. L'enseignant, ainsi que tout membre des personnels travaillant au sein de l'école, s'interdit tout comportement, geste ou parole, traduisant de sa part indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

École maternelle :

Aucune sanction ne peut être infligée. Seul y est autorisé l'isolement, sous surveillance, d'un enfant momentanément difficile (lorsque son comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres) pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe. En cas de comportement grave, la famille est convoquée par la direction en présence de l'enseignant de la classe.

École élémentaire :

Le maître ou l'équipe pédagogique de cycle doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités.

Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation, à titre de punition.

En cas d'indiscipline d'un élève, un rappel à l'ordre oral et un isolement momentanément le temps de se calmer sera appliqué.

En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante (insolence, perturbation de la classe, brutalité envers ses camarades) d'un élève, la directrice reçoit la famille pour l'informer.

Si l'indiscipline persiste, un avertissement écrit, puis un deuxième si le premier restait sans effet, sanctionne le comportement de l'élève.

Quand le comportement de l'enfant continue de perturber gravement et durablement le fonctionnement de la classe, traduisant une évidente inadaptation à l'école, la situation de cet enfant est soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision de retrait provisoire de la classe peut être prise par la directrice, après entretien avec les parents et en accord avec Madame l'Inspectrice.

Selon le décret 2023-782 du 16 août 2023, Art. R. 411-11-1 : « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. »

Cette mesure permettant de prendre des mesures durables pour la sécurité de tous les enfants. Par exemple, une décision de changement d'école pourra être prise par Madame la Provisoire sur proposition du directeur et du conseil des maîtres. Les parents du ou des élèves concernés seront tenus d'être présents.

Conformément à la loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire, article L. 511-5 du Code de l'éducation,

L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires).

Sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), d'un projet d'aide individualisé (PAI) et d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé.

- Paragraphe RELATIONS PARENTS – ENFANTS - ECOLE (VII)
Nous calons la remise des livrets de l'élémentaire sur celle de la maternelle, c'est-à-dire deux fois dans l'année.

Le règlement intérieur est approuvé par 25 voix pour et 6 abstentions.

4. Bilan de la rentrée

a. Effectifs des élèves

Nous sommes actuellement à un effectif de 321 élèves répartis comme suit :

PS/MS	20 + 4
MS/GS A	5 + 16
MS/GS B	6 + 19
CP A	24
CP B	24
CE1 A	22
CE1 B	22
CE2 A	24
CE2 B	25
CM1 A	23
CM1 B	22
CM1/CM2 C	10 + 9
CM2 A	23
CM2 B	23

Pour Janvier, la prévision des effectifs passe à 329.

b. Mouvement du personnel

Côté enseignants, une PE détachée, Christelle SENECAL est arrivée sur l'école sur un poste qui n'avait pas été pourvu l'année précédente.

Un nouveau maître formateur détaché, Guillaume LAUREAT est venu succéder à Didier BROCHERAY. Il est à temps partiel sur l'école, son complément de service est assuré par Lydia TRAVIER en CDD 10 mois.

Les deux autres enseignantes en CDD 10 mois de l'an dernier, **Arivony RAMANAMIHANTATSOARANA** et **Cécile CRIQUET** se sont également vues proposer un nouveau CDD 10 mois sur des postes de détachés non pourvus.

Cycle 1	Enseignante ASEM	Faratiana ANDRIAMAHENINA Miadanarisoa RAVELONIRINA (Marie)	PS/MS
	Enseignante ASEM	Martine RAOULL Georgiane RAHARIMINA	MS/GS A
	Enseignante ASEM	Domoinamalala RAZAFIMAMONJY Lalaharifidy RAHARINERA (Lala)	MS/GSB
Cycle 2	6 enseignantes	Voahangy RAMAHALEO Avana TANGUY Dominique ANDRIANASOLO Sandrine AURIAULT Michèle ARRIVE Christelle SENECAL	CP A CP B CE1 A CE1 B CE2 A CE2 B

Cycle 3	6 enseignants	Corinne CARSALADE Arivony RAMANAMIHANTATSOARANA Guillaume LAUREAT Lydia TRAVIER Fara RAZAFIMANANTSOA Cécile CRIQUET	CM1 A CM1 B CM1/CM2 C CM1/CM2 C CM2 A CM2 B
Langues	6 enseignantes	Rollande RABARIJAONA Julie RAVAOARISOA Lovasoa RASOAZANATSALAMA Gislaine NAMBININJANAHARY Anna VOAHANGINIRINA Elia RAHARIVELO	Anglais Anglais Malgache Malgache Malgache Malgache
Agents	1 superviseur 6 agents polyvalents	José Stéphane RANDRIAMANANIVO Fanoela ANDRIAMALALA Stéphane RAZANAJAONA Hosainina RAKOTOMANGA Jeannine RANOROSOASEHENO (Seheno) Saholy RAHARIVELO Natacha RASOANORO ZELE	
BCD	1 documentaliste	Mamy ANDRIANTAHINA	
Administratifs	1 directrice 1 secrétaire	Véronique LAVERGNE Harisefa RAJAONAH	
Maintenance informatique	1 informaticien 1 jour par semaine (le lundi)	Mamy RABEKOTO	
Pôle Ressource	1 psychologue scolaire 1 enseignante référente	Ashley RAZAFINDRABE Myriam RAZAFINDRATSIMA	
Intervenants extérieurs	8 AESH	Recrutés par les parents.	

c. Travaux

Parmi les travaux effectués cet été :

- Peintures extérieures des bâtiments de classes des CM
- Peintures intérieures de deux classes : la moquette aux murs a été retirée et des baguettes ont été positionnées sur les murs pour l'affichage.
- Peinture du muret sous la BCD et tous les murets descente d'escalier
- Joint d'étanchéité des bâtiments CM et cantine

Nous avons un souci sur le réseau électrique, un problème d'équilibrage des phases. Ce problème a été résolu.

5. Sécurité et compte-rendu de l'exercice d'évacuation

L'exercice d'évacuation s'est déroulé le 06 octobre. Le personnel de cantine était également présent.

Pas d'incident particulier.

Le PPMS, plan particulier de mise en sûreté a été mis à jour. Un exercice de confinement, une commission cantine et une commission hygiène et sécurité auront lieu d'ici la fin de l'année civile.

Mme La Provisoire rappelle qu'en cas de confinement, les parents ne doivent pas essayer d'entrer dans l'école. Les enfants sont à l'abri à l'intérieur de l'école, ils seront gardés, même si on dépasse les temps réglementaires.

6. Projets pédagogiques

a. Actions pédagogiques AEF Monde

- ❖ La Semaine des lycées français du monde organisée du 27 novembre au 2 décembre 2023.
La thématique retenue cette année est Apprendre, s'engager, s'épanouir : le sport pour tous et toutes.
Réaliser 2024 secondes d'Activités Physiques Quotidiennes .
- ❖ Le Mai des langues
Plusieurs classes vont s'engager dans le projet comme tous les ans.

b. Actions de zone (Océan Indien)

Projet	Classes
Echos d'escales	CM2 A (Fara)

Photo-problèmes en anglais / Pic'n'wordproblems	CM1/CM2 C (Guillaume/ Lydia) - Arivony (CM1 B) - Fara (CM2 A)
Poquelinades (spectacle vivant)	CM1 A (Corinne) - CE1 A (Dominique)
Sous le Ravinala	Mamy RAMAROSANDRATANA (BCD)
La course aux nombres	CE2 A (Michèle) - CM1 A (Corinne) - CP B (Avana) - CP A (Voahangy) - CE2 B (Christelle) - CM2 A (Fara) - CE1 A (Dominique) - CM1 B (Arivony) - CM2 B (Cécile) - CM1/CM2C (Guillaume/ Lydia)
Challenge photo Habiter, co-habiter, mieux habiter	CM1/CM2C (Guillaume/Lydia) CM2 A (Fara) - CM1 B (Arivony)
La grande lessive : prochaine en avril	Les trois cycles
Faites des sciences Stands d'exposition d'expériences présentées par les élèves aux autres élèves	CM1 A (Corinne) - MSGS A (Martine) - CE2 A (Michèle) - CM1 B (Arivony) - CM1/CM2C (Guillaume/ Lydia) - CE1 A (Dominique)

c. Projets de classes

Classes	Projets
CM1 B	ADN Demain Durable junior
CM1 A	Projet Castor informatique Visite de l'usine de recyclage SIPROMAD
CE1 A et CM1 A	Projet commun autour de l'oral
CP A et CP B	Projet solidaire avec une EPP malgache
MS/GS A	Echanges d'écrits avec une classe de l'EPFa
MS/GS B	Echanges en écrit et oral avec une classe en France

d. Natation

Tous les élèves de CE1, CM1 et CM2 vont à la piscine du LFT.

a. Langues

Anglais :

Le dispositif **PARLE** (Parcours Adapté et Renforcé de Langue Étrangère) : implication du PE dans les enseignements linguistiques (co-enseignement avec le professeur d'anglais) identique à celui de l'an dernier.

EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère) généralisé à toute l'élémentaire avec un volume horaire annuel:

- CP/CE1 : 15 heures
- CE2 : 24 heures
- CM : 30 heures

Malgache : 1h30 par semaine à partir de la PS.

b. Labellisation « Génération 2024 »

L'école est labellisée « Génération 2024 ». Dans ce cadre, différentes actions en EPS sont programmées, coordonnées par un référent par école. A l'EPFb, la référente EPS est Domoina RAZAFIMAMONJY.

Des activités sont proposées aux enseignants pour travailler un domaine. Petits jeux en maternelle, athlétisme en cycle 2, jeux collectifs en CP, lutte en CE1, basket en CM1, Rugby en CM2.

En fin de séquence, les classes se rencontrent (entre écoles ou dans l'école).

En début d'année, toutes les classes se sont vues proposer la découverte de différentes activités pour la Journée Nationale du Sport Scolaire.

L'EGD organise l'UTOP auquel tous les élèves sont mobilisés à partir de la GS.

c. Labellisation « EFE3D »

Les référentes sur l'école sont Martine RAOULL et Cécile CRIQUET.

Cette année, structuration de ce qui a été mis en place et fonctionne.

Entre autres projets :

- Gestion des déchets : tous les déchets de l'école (hors cantine) ont été collectés pendant une semaine : 50 kg pour 6 jours. Comment réduire la quantité ?
- Changement au niveau des goûters : plus d'emballage, plus de bouteille plastique...
- SIPROMAD fournis des bacs en carton pour le recyclage du papier dans chaque classe.
- Problème des déchets verts.

d. Ateliers de langage

Des ateliers de langage en français seront reconduits par l'association EFM (enfants Français de Madagascar)

- assurés par des enseignants du parcours de formation d'enseignants de français de l'école normale supérieure
- deux jours par semaine, le lundi et le jeudi entre 12h40 et 13h15
- élèves de la GS au CE1
- proposés en priorité aux élèves boursiers qui ont encore du mal à communiquer avec les autres enfants. Quelques places seront proposées à des enfants non boursiers avec une participation financière.

e. COPE :

Il reste de l'argent de l'an dernier, car peu de dépenses. Il ne sera pas fait d'appel aux dons cette année. Le bureau a donc décidé d'allouer 1 000 000 ar par classe pour tous les projets et besoins de l'année.

Il n'y aura pas de spectacle de Noël payé par la COPé cette année.

Les professeurs de langues peuvent aussi faire des demandes, voir la COPé.

7. Activités des parents d'élèves :

L'APEEB gère les activités périscolaires. Cette année, 15 activités proposées sur 33 créneaux. 250 enfants inscrits, 198 parents adhérents.

L'association souhaite assurer une stabilité. Au niveau du bureau, sur 6 membres, il y a 4 nouveaux membres. Pour le conseil d'administration, 3 anciens membres sur les 11 actuel.

8. Questions de l'APEEB

- a. *L'enseignante de la classe de CE2 a fait une demande d'achat de livres de lecture en série. Il s'agit de deux types de livres par enfant soit 50 exemplaires pour un total de 2,5 Millions d'Ariary. Sa demande a été refusée par la Direction des Affaires Financières du Lycée Français.*

Pourquoi cette demande a-t-elle été rejetée ?

DAF : il faut faire des choix financiers et organisationnels. Il y a beaucoup de demandes émanant des 4 écoles. La majorité des demandes ont une suite favorable.

Parents : les programmes précisent que les élèves doivent lire des œuvres complètes.

DAF : si on répond favorablement à toutes les demandes, on met en difficulté la structure. La masse salariale est énorme dans le budget. Il faut faire des priorités par année (informatique, travaux...). Possibilité de demander au CDI, aux collègues...

- b. *Des parents ayant un ou des enfants en maternelle et un ou des enfants en primaire souhaitent pouvoir faire déposer leur(s) enfant(s) en maternelle par leur(s) plus grands enfants en primaire et ainsi éviter les difficultés de stationnement des véhicules au niveau de l'école.*

Réponse : non, les enfants de maternelle doivent être déposés par un adulte. Un enfant de l'élémentaire ne peut pas avoir la responsabilité de conduire un plus petit.

- c. *Les passages piétons aux alentours de l'école ne sont plus visibles, ce qui entraîne une insécurité pour accéder à l'école. Quand seront-ils restaurés ?*

Réponse : il faut demander à la mairie l'autorisation. Ce sera fait et les agents repeindront le passage piéton sitôt l'autorisation obtenue.

- d. *L'APEEB dont l'objectif est de représenter les parents d'élèves de l'EPFb, et notamment au niveau du conseil d'école, n'est pas autorisée à communiquer directement par mail avec les parents. Comment pouvons-nous représenter les parents si nous ne pouvons pas communiquer avec eux directement ?*

Réponse : la directrice transmettra les messages de l'APEEB par mails aux parents d'élèves de l'école.

e. *Il y a eu une grosse campagne de vaccination Polio dans les établissements malgaches, anglais /américains, ambassades US parents & enfants. Il ne s'agissait pas de rappel mais de (re)vaccination en raison de nombreux cas. Qu'en est-il pour le réseau AEFÉ ?*

Réponse de Mme La Proviseur : aucune information de l'ambassade à ce sujet jusqu'à présent.

f. *Lorsqu'un élève a besoin d'un accompagnement spécifique dans la classe (par une assistante de vie scolaire), comment se passe la mise en place de cet accompagnement ? Est-ce l'école qui propose une personne expérimentée ou est-ce aux parents de gérer le recrutement ? Y a-t-il un conseiller d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) au sein des écoles françaises ?*

Réponse : ce sont les parents qui recrutent la personne. La psychologue scolaire a un réseau d'anciens étudiants en psychologie qui peuvent être proposés. Il n'y a pas de formation à Madagascar, mais cette année, une formation binôme enseignant/AESH est proposée sur la zone Océan Indien.

g. *Comment se déroule l'organisation de la fête de Noël de l'école ?*

Réponse : le sujet est à l'ordre du jour du conseil des maîtres du mardi 14 novembre.

Remerciement à l'ensemble de la communauté pour leur investissement.

La séance est levée à 18h15

La directrice : Véronique LAVERGNE

La secrétaire : Dominique ANDRIANASOLO